



Présidence : Canada

498ème SEANCE PLENIERE DU FORUM

1. Date : Mercredi 1er novembre 2006

Ouverture : 10 heures

Clôture : 11 h 10

2. Présidente : Mme B. Gibson

3. Sujets examinés – Interventions – Décisions/documents adoptés :

Point 1 de l'ordre du jour : INTERVENTIONS GENERALES

Progrès réalisés à l'Organisation des Nations Unies en ce qui concerne un traité international sur le commerce des armes : Finlande-Union européenne (les pays adhérents, à savoir la Bulgarie et la Roumanie ; la Croatie et la Turquie, pays candidats ; le Monténégro, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidat potentiel ; la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membre de l'Espace économique européen ; ainsi que la Moldavie et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (FSC.DEL/482/06/Rev.1), Présidente

Avant d'aborder le point 2 de l'ordre du jour, la Présidente a, au nom du Forum pour la coopération en matière de sécurité, souhaité la bienvenue à M. E. Lebedel, nouveau Représentant permanent de la France auprès de l'OSCE.

Point 2 de l'ordre du jour : DIALOGUE DE SECURITE

a) *Exposé de M. Petrit Karabina, Président de la Réunion des ministres de la défense d'Europe du Sud-Est, sur cette réunion et sa contribution au renforcement de la confiance et de la sécurité dans la région de l'Europe du Sud-Est et au-delà : conclusions de la dixième Réunion des ministres de la défense d'Europe du Sud-Est, tenue à Tirana le 27 septembre 2006 : Présidente, M. P. Karabina (FSC.DEL/477/06/Rev.1 OSCE+), Etats-Unis d'Amérique, Croatie, Fédération de Russie, Canada*

- b) *Exposé de l'Ambassadeur Ivar Vikki, chef du Centre de l'OSCE à Almaty, sur le projet visant à éliminer les stocks de mélange du Kazakhstan : chef du Centre de l'OSCE à Almaty (FSC.FR/7/06 OSCE+), Présidente, Allemagne, Slovaquie, Suède, Centre de prévention des conflits, Turquie, Kazakhstan, Pays-Bas*

Point 3 de l'ordre du jour : QUESTIONS DIVERSES

- a) *Propositions d'amélioration du Code de conduite relatif aux aspects politico-militaires de la sécurité : France (annexe)*
- b) *Séminaire régional sur le renforcement de la confiance et de la sécurité, tenu à Almaty (Kazakhstan) du 17 au 19 octobre 2006 : Royaume-Uni (FSC.DEL/486/06 OSCE+), Kazakhstan*
- c) *Questions d'organisation : Présidente*

4. Prochaine séance :

Mercredi 22 novembre 2006 à 10 heures, Neuer Saal



498ème séance plénière

FSC Journal No 504, point 3 a) de l'ordre du jour

INTERVENTION DE LA DELEGATION DE LA FRANCE

1er novembre 2006

Document de réflexion

Le Code de Conduite relatif aux aspects politico-militaires de la sécurité est l'un des documents fondateurs de l'OSCE et sa pertinence est toujours d'actualité.

Cependant, sans pour autant renégocier le Code, celui-ci pourrait être actualisé afin de mieux prendre en compte les forces paramilitaires, de police et de sécurité et de mieux intégrer les prescriptions du droit international humanitaire. En outre, rien ne sert de compléter un document, dont tous les Etats reconnaissent la pertinence, si ce dernier n'est pas correctement mis en œuvre et ne dispose pas d'un régime de suivi ou d'évaluation.

En effet, depuis la création du code en 1994, seules trois conférences de suivi ont été organisées en 1997, 1999 et 2002. Si la session spéciale du FCS du 27 septembre 2006 a permis de relancer les discussions visant à améliorer la mise en œuvre du Code de Conduite, elle ne comble pas l'absence de décision concernant le suivi de ce dernier, même si des recommandations ont été avancées.

Il est clair aujourd'hui que l'amélioration de la mise en œuvre du Code de Conduite de l'OSCE requiert une meilleure communication, une révision du questionnaire et un suivi régulier.

Propositions d'amélioration

a) Améliorer la Communication

L'amélioration de la mise en œuvre du Code peut être obtenue par une meilleure communication et un partage accru du savoir-faire. Cependant, ce processus ne doit pas créer de nouvelles contraintes, mais utiliser les structures actuelles de l'OSCE et le savoir-faire existant des Etats participants.

Une meilleure communication est nécessaire pour faire connaître les codes aux niveaux national, international et auprès des autres institutions. L'utilisation de supports de communication, comme internet, les DVD et les brochures, est à privilégier. Un aspect de la communication pourrait consister en une valorisation des « bonnes pratiques » nationales en matière de démocratisation des forces armées paramilitaires ou de sécurité. La création d'un

outil de travail (base de données) sur une base volontaire, irait dans ce sens et serait utile pour communiquer et faire connaître le Code de Conduite.

L'ouverture d'un site internet, sur lequel seraient stockées les informations transmises par les Etats Participants pourrait constituer une excellente base de données à disposition des autres Etats et du public. A titre d'exemple, les textes de lois et les documents jugés pertinents par les Etats Participants pourraient être annexés à l'échange d'information ou envoyés par internet sur une base volontaire.

L'architecture de cette base de données pourrait être similaire à celle offerte actuellement par le site internet de l'OSCE qui met à disposition des délégations une documentation électronique abondante. Chaque Etat participant pourrait également disposer d'une page internet pour valoriser et diffuser le Code, ses acquis et les textes les plus pertinents. L'exportation des « bonnes pratiques » enrichie d'exemples précis, constituerait une aide concrète à la mise en œuvre et à la diffusion du Code de Conduite, à l'intérieur comme à l'extérieur de la zone OSCE.

b) Améliorer le questionnaire servant à l'échange annuel d'information

Le questionnaire relatif à l'échange d'information annuel (FSC.DEC/4/03 du 9 avril 2003) devrait être révisé, à défaut, être complété par une notice explicative ou un « modèle type » pour permettre aux Etats participants d'éviter les répétitions et de renseigner plus précisément leur échange annuel d'informations.

L'analyse de ces derniers réalisée par le Centre de Prévention des Conflits (FSC.GAL/74/06), qui a effectué un excellent travail, souligne la nécessité d'harmoniser les réponses afin de permettre une meilleure exploitation des données fournies par les Etats Participants.

c) Améliorer le suivi du Code de Conduite

Tous les Etats Participants reconnaissent la pertinence actuelle du Code de Conduite de l'OSCE. Cependant, ce dernier n'a pas fait l'objet de conférence de suivi depuis 2002 et il s'avère donc nécessaire que les Etats Parties se réunissent, périodiquement, pour évaluer et améliorer sa mise en œuvre (comme cela a été fait en septembre 2006). La forme et la durée de cette réunion restent à déterminer.

L'analyse faite par le CPC (FSC.GAL/74/06) est tout à fait réaliste. Elle mérite d'être retenue et doit être poursuivie. Les suggestions contenues dans ce document mériteraient d'être mises à l'ordre du jour d'une réunion du FCS.